

PROCÈS-VERBAL SÉANCE ORDINAIRE

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE CLEVELAND

Procès-verbal de la séance extrait du livre des délibérations de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité du Canton de Cleveland, tenue le lundi 7 juillet 2025 à 19h30, à laquelle sont présents :

- ❖ Monsieur Daniel Braün
- ❖ Monsieur Fernand Leclerc
- ❖ Madame Audrey Mailhot
- ❖ Madame Sylvie Giroux

Formant quorum, les membres du conseil siègent sous la présidence de monsieur le maire Herman Herbers.

Étaient également présents : monsieur Martin Lessard, directeur général et greffier-trésorier, ainsi que madame Francesca Lebrasseur, greffière adjointe.

Messieurs Francis Malenfant et Charles Brochu sont absents, et leur absence a été dûment motivée.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-07-01

Adoption de l'ordre du jour tel que modifié avec dispense de lecture

CONSIDÉRANT QUE la séance est déclarée ouverte à 19h31.

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Fernand Leclerc

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que modifié, avec l'ajout d'un (1) sujet au point 13.1.

Ordre du jour

1. **Bienvenue par Monsieur le Maire**
2. **Prise des présences**
3. **Constatation du quorum par Monsieur le Maire qui déclare la séance régulièrement tenue**
4. **Adoption de l'ordre du jour avec dispense de lecture**
5. **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 2 juin 2025 avec dispense de lecture**
6. **Correspondance**
7. **Finances**
 - 7.1 Acceptation des comptes à payer
 - 7.2 Acceptation des dépenses incompressibles et des dépenses déjà autorisées depuis le dernier rapport
 - 7.3 Acceptation des salaires, DAS et des frais de déplacement
 - 7.4 Dépôt des états comparatifs au 30 juin 2025
 - 7.5 Variations budgétaires
8. **Administration et affaires courantes**

- 8.1 Résolution autorisant l'achat d'une rétrocaveuse de type CASE 590 SN usagée – Achat de gré à gré
- 8.2 Annulation de la Résolution numéro 2025-04-23 qui adopte le Règlement No 612
- 8.3 Modification du calendrier des séances ordinaires du conseil municipal – octobre 2025
- 8.4 Avis de motion et dépôt du premier projet de règlement : Règlement No 616 – Relatif à la publication des avis publics de la Municipalité du Canton de Cleveland
- 8.5 Avis de motion et dépôt du premier projet de règlement : Règlement No 617 – Concernant les ententes relatives à des travaux municipaux
- 8.6 Autorisation à la direction générale à déposer un devis de soumission pour l'ouverture et l'entretien des chemins municipaux en période hivernale sur le Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO)
- 8.7 Adoption d'un règlement : Règlement No 614 – Concernant la limite de vitesse sur une partie du chemin Barr

9. Développement local et régional

10. Urbanisme

- 10.1 Avis de motion et dépôt du premier projet de règlement : Règlement No 615 – Règlement amendant le Règlement de zonage numéro 446, visant à modifier les dispositions réglementaires en lien avec la garde d'animaux de ferme en zone blanche, les résidences deux générations et la modification des normes sur les pavillons secondaires

11. Voirie

- 11.1 Terapro Construction - Sherbrooke : Achat d'un godet à fossé de type CASE pour la rétrocaveuse

12. Rapport des activités du Maire

13. Varia

- 13.1 Résolution autorisant une dépense prévue au budget 2025 pour le Club du Lac Spooner Pond Inc. **(AJOUT)**

14. Période de questions du public

15. Levée de la séance

RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-07-02

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 2 juin 2025 avec dispense de lecture

CONSIDÉRANT QUE tous les membres de ce conseil déclarent avoir reçu, avant ce jour, copie du procès-verbal du 2 juin 2025 ;

Il est,

PROPOSÉ par Madame Audrey Mailhot

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juin 2025 soit adopté tel que présenté.

CORRESPONDANCE

La correspondance a été déposée à la table du conseil et les suivis demandés par les membres du conseil seront effectués et déposés aux archives après épuration.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-07-03

Acceptation des comptes à payer

CONSIDÉRANT QUE le directeur général / greffier-trésorier a remis une copie de la liste des comptes à payer à chacun des membres du conseil ;

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Daniel Braün

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la Municipalité du Canton de Cleveland accepte les comptes à payer au montant de 270 242,68 \$ tel que présenté aux membres du conseil.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-07-04

Acceptation des dépenses incompressibles et des dépenses déjà autorisées depuis le dernier rapport

CONSIDÉRANT QUE le directeur général / greffier-trésorier a remis une copie de la liste des dépenses incompressibles et des dépenses déjà autorisées depuis le dernier rapport à chacun des membres du conseil ;

Il est,

PROPOSÉ par Madame Sylvie Giroux

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la Municipalité du Canton de Cleveland accepte les dépenses incompressibles et des dépenses déjà autorisées depuis le dernier rapport pour un montant de 228 287,18 \$ auquel s'ajoute le total des chèques émis pour un montant de 145 \$, le tout tel que présenté aux membres du conseil.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-07-05

Acceptation des salaires, DAS et des frais de déplacement

Il est,

PROPOSÉ par Madame Audrey Mailhot

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la Municipalité du Canton de Cleveland accepte les salaires, DAS et des frais de déplacement au montant de 100 \$ tel que présenté aux membres du conseil.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-07-06

Dépôt des états comparatifs au 30 juin 2025

Le directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité du Canton de Cleveland dépose les états comparatifs au 30 juin 2025 des revenus et dépenses comme prévu à l'article 176.4 du Code *municipal du Québec*.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-07-07

Variations budgétaires

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité du Canton de Cleveland désire procéder à des amendements budgétaires pour fins d'équilibre budgétaire ;

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Daniel Braün

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'AUTORISER le directeur général à procéder aux transferts budgétaires suivants :

Transferts budgétaires			
No poste	Description	Montant crédit	Montant débit
02-610-00-346	« Frais de congrès et colloques - Urbanisme »	(1 000,00 \$)	0,00 \$
02-110-00-494	« Association diverses »	0,00 \$	1 000,00 \$
02-320-00-419	« Service professionnels - Notaire »	(2 000,00 \$)	0,00 \$
02-701-50-522	« Entretien bâtiment et terrain de jeu »	(5 000,00 \$)	0,00 \$
02-120-00-996	« Programme revitalisation (compensation) »	0,00 \$	7 000,00 \$
02-320-17-627	« Asphalte chaude - contrat »	(6 000,00 \$)	0,00 \$
02-690-00-411	« Honoraires - Arpenteur »	(3 000,00 \$)	0,00 \$
02-701-50-640	« Autres pièces et accessoires »	(1 000,00 \$)	0,00 \$
02-150-00-417	« Équilibrage du rôle d'évaluation foncière »	0,00 \$	10 000,00 \$

RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-07-08

Résolution autorisant l'achat d'une rétrocaveuse de type CASE 590 SN usagée – Achat de gré à gré

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Cleveland a procédé à un appel d'offres public pour l'acquisition d'une rétrocaveuse usagée ;

CONSIDÉRANT QUE cet appel d'offres n'a donné aucun résultat, aucune soumission n'ayant été reçue ;

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 938.1.2 du Code municipal du Québec, la municipalité peut conclure un contrat de gré à gré lorsque le montant de celui-ci, incluant les taxes nettes, est inférieur au seuil obligeant un appel d'offres public ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a identifié une rétrocaveuse usagée de type CASE 590 SN, année 2022,

offerte par l'entreprise Équipements Beauchesne Inc. située à Princeville, répondant aux besoins de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE cette rétrocaveuse a été examinée par le contremaître de la voirie ainsi que par les membres du conseil Charles Brochu et Fernand Leclerc, et qu'elle a été jugée adéquate et en bon état ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Fernand Leclerc

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la Municipalité du Canton de Cleveland procède à l'achat, de gré à gré, d'une rétrocaveuse usagée de type CASE 590 SN auprès de l'entreprise Équipements Beauchesne Inc., pour un montant total n'excédant pas le seuil applicable à un contrat devant être octroyé sur appel d'offres public, taxes nettes incluses.

QUE le maire et le directeur général soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, tous les documents requis afin de donner effet à la présente résolution.

QUE la somme de 90 000 \$ soit affectée à cette dépense, payable à même le fonds de roulement de la Municipalité du Canton de Cleveland.

QUE le directeur général soit et est autorisé pour et au nom de la Municipalité à approprier à même le fonds de roulement la somme de 90 000 \$, remboursable selon la cédule suivante :

1er janvier 2026	18 000
1er janvier 2027	18 000
1er janvier 2028	18 000
1er janvier 2029	18 000
1er janvier 2030	18 000

QUE la Municipalité prévoit, chaque année, à même ses revenus généraux, une somme suffisante pour rembourser l'emprunt au fonds de roulement.

QUE le solde restant de cette dépense soit payé à même le surplus accumulé de la Municipalité.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-07-09

Annulation de la Résolution numéro 2025-04-23 qui adopte le Règlement No 612

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté, lors de la séance du 7 avril 2025, la Résolution numéro 2025-04-23, par laquelle le Règlement no 612 a été adopté ;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a été transmis à la MRC du Val-Saint-François pour approbation et émission d'un certificat de conformité ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a informé la Municipalité qu'elle ne peut approuver le règlement tel qu'adopté (tel que présenté) ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite reprendre le processus d'adoption en conformité avec les exigences de la MRC ;

Il est,

PROPOSÉ par Madame Audrey Mailhot

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la Résolution numéro 2025-04-23 intitulée : *Adoption de règlement : Règlement No 612 – Règlement amendant le Règlement de zonage numéro 446 visant à modifier les dispositions règlementaires en lien avec la garde d'animaux de ferme en zone blanche, les résidences deux générations et la modification des normes sur les pavillons secondaires, soit annulée.*

QUE le processus d'adoption d'un nouveau règlement soit amorcé conformément aux recommandations de la MRC.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-07-10

Modification du calendrier des séances ordinaires du conseil municipal – octobre 2025

CONSIDÉRANT la Résolution numéro 2024-12-08 adoptant le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE la séance ordinaire du conseil municipal est prévue pour le lundi 6 octobre 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE les élections générales municipales auront lieu le 2 novembre 2025, conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM) ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 313 de la LERM stipule qu'aucune séance du conseil ne peut se tenir après 16 h 30 dans les 30 jours précédant le scrutin ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite se conformer à cette exigence légale ;

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Daniel Braün

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la séance ordinaire du conseil municipal initialement prévue pour le 6 octobre 2025 soit **devancée au lundi 29 septembre 2025 à 19 h 30**, et que le calendrier des séances ordinaires soit modifié en conséquence.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-07-11

Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement : Règlement No 616 – Règlement relatif à la publication des avis publics de la Municipalité du Canton de Cleveland

Madame Audrey Mailhot, conseillère

DONNE avis de motion avec dispense de lecture à l'effet qu'à une prochaine séance de ce conseil, le Règlement numéro 616 intitulé : *RÈGLEMENT RELATIF À LA PUBLICATION DES AVIS PUBLICS* sera présenté pour adoption.

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et dans le but de respecter les exigences prévues à l'article 445 du Code municipal (RLRQ, c. C-27.1), **le projet de Règlement numéro 616 - Règlement relatif à la publication des avis publics est déposé lors de la séance et est joint en annexe au présent avis.**

RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-07-12

Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement : Règlement No 617 – Règlement concernant les ententes relatives à des travaux municipaux

Monsieur Fernand Leclerc, conseiller

DONNE avis de motion avec dispense de lecture à l'effet qu'à une prochaine séance de ce conseil, le Règlement numéro 617 intitulé : *RÈGLEMENT CONCERNANT LES ENTENTES RELATIVES À DES TRAVAUX MUNICIPAUX* sera présenté pour adoption.

Afin de préciser la portée du présent avis de motion et dans le but de respecter les exigences prévues à l'article 445 du Code municipal (RLRQ, c. C-27.1), **le projet de Règlement numéro 617 – Règlement concernant les ententes relatives à des travaux municipaux est déposé lors de la séance et est joint en annexe au présent avis.**

De plus, **une assemblée publique sur ce projet de règlement sera tenue le 3 septembre 2025 à 20h00**, au bureau municipal du Canton de Cleveland situé au 292, chemin de la Rivière, à Cleveland (Québec) JOB 2H0. Lors de cette assemblée publique tenue par l'intermédiaire du maire ou d'un autre membre du conseil désigné par le maire, le conseil municipal expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-07-13

Autorisation à la direction générale à déposer un devis de soumission pour l'ouverture et l'entretien des chemins municipaux en période hivernale sur le Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO)

CONSIDÉRANT QUE le contrat pour l'ouverture et l'entretien des chemins municipaux en période hivernale est arrivé à échéance en mai 2025, nécessitant ainsi un nouvel appel d'offres ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Cleveland doit procéder au dépôt d'un devis de soumission sur le Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO) afin

d'assurer la continuité de ces services essentiels ;

CONSIDÉRANT QUE la firme Therrien Couture Jolicoeur a été mandatée pour effectuer la révision finale du devis, notamment afin de s'assurer que toutes les exigences réglementaires et techniques y sont dûment intégrées ;

CONSIDÉRANT QUE le dépôt du devis est prévu au début du mois d'août 2025, conformément à l'échéancier établi ;

Il est,

PROPOSÉ par Madame Sylvie Giroux

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la direction générale soit autorisée à déposer, sur le Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO), le devis de soumission pour l'ouverture et l'entretien des chemins municipaux en période hivernale, une fois les vérifications finales complétées par la firme Therrien Couture Jolicoeur.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-07-14

Adoption de règlement : Règlement No 614 – Règlement concernant la limite de vitesse sur une partie du chemin Barr

CONSIDÉRANT le paragraphe 4 du premier alinéa de l'article 626 du Code de la sécurité routière (L.R.Q., c. C-24.2) permet à une municipalité de fixer par règlement la vitesse minimale ou maximale des véhicules routiers dans son territoire ;

CONSIDÉRANT les enjeux liés à la vitesse excessive à certains endroits sur le territoire de la Municipalité du Canton de Cleveland ;

CONSIDÉRANT QUE le comité de voirie juge opportun de réduire la limite de vitesse sur une partie du chemin Barr pour des raisons de sécurité ;

CONSIDÉRANT QUE le comité souhaite également améliorer la sécurité routière à l'intersection du chemin Barr et du chemin Banfill qui présente des risques accrus en raison de la vitesse des véhicules et de la visibilité limitée ;

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance ordinaire du 2 juin 2025, un avis de motion du Règlement numéro 614 a été dûment donné par M. Daniel Braün et le projet de règlement a été déposé à cette même séance ;

Il est,

PROPOSÉ par Madame Sylvie Giroux

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'ADOPTER le « *Règlement numéro 614 concernant la limite de vitesse sur une partie du chemin Barr* » avec dispense de lecture.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-07-15

Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement : Règlement No 615 – Règlement amendant le Règlement de zonage numéro 446, visant à modifier les dispositions réglementaires en lien avec la garde d'animaux de ferme en zone blanche, les résidences deux générations et la modification des normes sur les pavillons secondaires

Monsieur Daniel Braün, conseiller

DONNE avis de motion avec dispense de lecture à l'effet qu'à une prochaine séance de ce conseil, le deuxième projet du Règlement numéro 615 intitulé : « *RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 446, VISANT À MODIFIER LES DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES EN LIEN AVEC LA GARDE D'ANIMAUX DE FERME EN ZONE BLANCHE, LES RÉSIDENCES DEUX GÉNÉRATIONS ET LA MODIFICATION DES NORMES SUR LES PAVILLONS SECONDAIRES* » sera adopté.

Dans le but de respecter les exigences prévues à l'article 445 du Code municipal (RLRQ, c. C-27.1), **le premier projet de Règlement numéro 615 – Règlement amendant le Règlement de zonage numéro 446, visant à modifier les dispositions réglementaires en lien avec la garde d'animaux de ferme en zone blanche, les résidences deux générations et la modification des normes sur les pavillons secondaires est déposé lors de la séance et est joint en annexe au présent avis.**

De plus, **une assemblée publique sur ce projet de règlement sera tenue le 18 août 2025 à 17h30**, au bureau municipal de la Municipalité du Canton de Cleveland situé au 292, chemin de la Rivière, à Cleveland (Québec) J0B 2H0. Lors de cette assemblée publique tenue par l'intermédiaire du maire ou d'un autre membre du conseil désigné par le maire, le conseil municipal expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-07-16

Terapro Construction – Sherbrooke : Achat d'un godet à fossé de type Case pour la rétrocaveuse

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Cleveland doit procéder à l'acquisition d'un godet à fossé compatible avec sa rétrocaveuse de marque CASE afin d'assurer l'entretien adéquat de ses infrastructures ;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Terapro Construction – Sherbrooke a soumis une offre pour la fourniture d'un godet à fossé de type CASE, répondant aux besoins techniques de la Municipalité, au coût de 4 125 \$ plus les taxes applicables ;

Il est,

PROPOSÉ par Madame Audrey Mailhot
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil municipal autorise l'achat d'un godet à fossé de type CASE auprès de Terapro Construction – Sherbrooke, au coût de 4 125 \$ plus les taxes applicables, selon les modalités de l'offre reçue, et que la

direction générale soit autorisée à procéder à l'acquisition et à signer tout document requis à cette fin.

QUE les crédits nécessaires à la réalisation de la présente résolution soient pris au poste budgétaire : 02-320-25-640 « *Pièces et accessoires – Autres* ».

RAPPORT DES ACTIVITÉS DU MAIRE

Monsieur le Maire, Herman Herbers, informe le conseil municipal des activités survenues depuis son dernier rapport.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-07-17

Résolution autorisant une dépense prévue au budget 2025 pour le Club du Lac Spooner Pond Inc.

CONSIDÉRANT QUE Le Club du Lac Spooner Pond Inc. a adressé une demande d'aide financière à la Municipalité pour une formation sur la détection des plantes aquatiques envahissantes (PAEE), la caractérisation et la réalisation d'un portrait de santé du Lac Spooner Pond ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité du Canton de Cleveland a réservé dans son budget 2025 une somme de 10 000 \$ pour adresser la problématique des lacs sur son territoire ;

CONSIDÉRANT QUE la demande du Club du Lac Spooner Pond Inc. est pour un montant de 10 000 \$;

Il est,

PROPOSÉ par Madame Audrey Mailhot

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la Municipalité du Canton de Cleveland accepte de soutenir financièrement le Club du Lac Spooner Pond Inc. pour une formation sur la détection des plantes aquatiques envahissantes (PAEE), la caractérisation et la réalisation d'un portrait de santé du lac Spooner Pond.

QUE les crédits nécessaires à la réalisation de la présente résolution soient pris au poste budgétaire : 23-020-15-001 « *Autres biens durables – Étude des lacs* ».

PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC – 19h53 à 20h19

Les questions des citoyens présents ont été entendues et répondues par les membres du conseil.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-07-18

Levée de la séance

CONSIDÉRANT l'ordre du jour étant épuisé ;

Il est,
PROPOSÉ par Monsieur Fernand Leclerc
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la séance soit levée à 20h19.

QUE la prochaine séance ordinaire se tiendra le
lundi 18 août 2025.

DISPONIBILITÉ DE FONDS

La Municipalité du Canton de Cleveland a adopté le Règlement no 562 sur le contrôle et le suivi budgétaire, déléguant le pouvoir d'autoriser des dépenses, lors de la séance du conseil municipal du 2 juillet 2019. Le tout conformément aux articles 165.1, 176.4, 176.5, 960.1, 961 et 961.1 du *Code municipal du Québec*.

Le conseil municipal a également adopté, le 7 septembre 2021, le Règlement no 580 modifiant l'article 7.1 du Règlement no 562.

L'autorisation des dépenses provient de ces règlements et sera suivie et contrôlée par le Comité des finances de la municipalité, le tout conformément à la loi.

APPROBATION DES RÉSOLUTIONS

« Je, Herman Herbers, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec* ».

À Canton de Cleveland, ce 8^e jour du mois de juillet de l'an deux mille vingt-cinq.

Herman Herbers, Maire

Martin Lessard, Greffier-trésorier